



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7491^e séance

Mardi 28 juillet 2015, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Van Bohemen	(Nouvelle-Zélande)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Gimolieca
	Chili	M. Olguín Cigarroa
	Chine	M. Liu Jieyi
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Lamek
	Jordanie	M ^{me} Kawar
	Lituanie	M. Baublys
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nigéria	M. Laro
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Tchad	M. Cherif
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Méndez Graterol

Ordre du jour

La situation en Somalie

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Somalie à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2015/567, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par l'Angola, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la France, la Jordanie, la Lituanie, la Malaisie, le Nigéria, la Nouvelle-Zélande, la République bolivarienne du Venezuela, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Tchad.

Le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Votent pour :

Angola, Tchad, Chili, Chine, France, Jordanie, Lituanie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Venezuela (République bolivarienne du)

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2232 (2015).

Je donne maintenant la parole au représentant de la Somalie.

M. Duale (Somalie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner une fois encore l'occasion de m'exprimer devant le Conseil de sécurité. La Somalie se félicite de l'adoption aujourd'hui de la résolution 2232 (2015). Les progrès enregistrés en Somalie depuis la transition en 2012 sont solides. Nous sommes en train de mettre en place nos institutions, et des progrès sont accomplis vers la conclusion d'un accord relatif à une structure fédérale avant la tenue des élections prévues en 2016.

Nous sommes reconnaissants de tout l'appui que nous avons reçu de la part de nos partenaires

internationaux dans la réalisation de ces progrès. La Mission de l'Union africaine en Somalie est à nos côtés en première ligne de l'action visant à protéger la population contre la menace des Chabab. Nous lui serons éternellement reconnaissants des sacrifices qu'elle a consentis.

Les Chabab faiblissent de plus en plus et contrôlent de moins en moins de territoire. Mais, comme nous l'avons vu ces derniers temps, il faut continuer d'œuvrer de concert afin de juguler la menace qu'ils font peser sur la Somalie et sur toute l'Afrique de l'Est. Voilà pourquoi la résolution d'aujourd'hui est si importante. Elle affirme le ferme attachement de la communauté internationale à la Somalie, ce dont nous sommes extrêmement reconnaissants.

Pour notre part, nous continuons d'œuvrer pour faire en sorte que la Somalie puisse prochainement assumer l'entière responsabilité de sa sécurité. Nous avons lancé le Plan Gulwade, un cadre permettant d'intégrer totalement l'armée nationale somalienne. Nous faisons la même chose pour la police grâce au Plan Hegen. Nous appelons nos partenaires internationaux à apporter leur soutien à ces deux plans.

Sur le plan politique, ces deux dernières années, parmi les priorités fixées par le Gouvernement somalien pour réaliser les jalons de la Vision 2016 figurent – comme je l'ai déjà dit au Conseil de sécurité – la confirmation par le Parlement fédéral des membres de la Commission électorale nationale indépendante et de la commission des frontières et de la fédération, ainsi que la mise sur pied d'administrations régionales provisoires, en particulier, l'administration provisoire de Djouba, l'administration provisoire du sud-ouest et l'administration provisoire du Galmudug.

Parmi les projets importants mis en œuvre par le Gouvernement dans le droit fil des progrès que j'ai mentionnés figure la création de l'administration provisoire du Hiiraan et du Moyen-Chébéli grâce au renforcement de la confiance, de la cohésion sociale et de l'entraide au sein des communautés locales. Le Président Hassan Sheikh Mohamud et le Premier Ministre Sharmarke ont tous deux souligné leur engagement à faire en sorte que la Vision 2016 soit mise en œuvre et que ses objectifs soient atteints.

Nous sommes extrêmement reconnaissants à la Mission de l'Union africaine en Somalie de l'appui qu'elle a fourni au Gouvernement fédéral. Nous rendons notamment hommage à l'Ambassadeur Nicholas Kay,

avec lequel les niveaux les plus élevés du Gouvernement entretiennent une solide et franche relation de travail.

La Somalie est en train de changer. Nous remercions le Conseil de sécurité de son soutien, et lui

demandons de continuer de nous soutenir dans les mois et années à venir, qui seront décisifs.

La séance est levée à 10 h 15.